

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le quatrième (4^e) jour de juin 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Pierre Bussières

Absences motivées : Anthony Hallé, Lyne Jacques et Richard Bernier.

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

199-06-18

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- 8.4 Motion de félicitations à Ras L'Bock.
- 8.5 Motion de félicitations à Rousseau métal.

L'item "Autres " demeure ouvert.

3. Semaine de la municipalité.

a) Mérite municipal.

Monsieur le maire remet les prix du Mérite municipal à madame Joanne Chouinard à titre d'employée, à monsieur Michel Saulnier à titre de citoyen et à Coop Saute-Mouton à titre d'organisme.

b) Bénévoles à la bibliothèque.

Monsieur le maire remet un certificat d'engagement bénévole de 10 ans à madame Martine Saint-Pierre, de 15 ans à madame Solange Bérubé et 20 ans à madame Francine Caron.

De plus, un certificat-cadeau est remis à madame Gilberte Picard pour toutes les années d'implication au sein de la bibliothèque municipale.

c) Service incendie.

Monsieur le maire, en compagnie de monsieur Jean-Pierre Lebel remettent des certificats de qualification professionnelle de l'École nationale des pompiers du Québec à messieurs Jean-Pierre Leclerc, Richard Bourgault, Gaston Rioux, Jean Deschênes, Karl Morin, Vincent Pellerin, Éric Pelletier, Claude Robichaud et Stéphane Pelletier pour le cours de matières

dangereuses-opération.

Pour la désincarcération, à messieurs Mathieu Beauregard, Éric Lévesque, Stéphane Lévesque, Éric Pelletier et Louis St-Pierre-Caron.

Pour le cours opérateur d'autopompe, à messieurs Jean Deschênes Mathieu Beauregard, François Caron, Louis St-Pierre-Caron et Stéphane Pelletier.

De plus, monsieur Jean Deschênes reçoit la médaille des pompiers pour services distingués pour plus de 20 ans de services.

d) **25 ans de service.**

Monsieur le maire désire souligner les 25 années de services de monsieur Stéphen Lord par la remise d'un cadeau.

200-06-18 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

5. **ADMINISTRATION:**

5.1 **Comptes du mois.**

a) **Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de mai 2018.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de mai 2018
Pour la période du 01 janvier au 31 mai 2018

Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-17	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-18	Disponible	%
-------------	---------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------	------------	---

Revenus

Taxes	-4 024 220	-4 024 220	-3 916 602	-4 030 208	5 988	100.15%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 215	-130 215	-2 431	-2 510	-127 705	1.93%
Services rendus	-208 727	-208 727	-129 255	-119 840	-88 887	57.41%
Autres revenus	-123 200	-123 200	-110 438	-53 376	-69 824	43.32%
Transferts	-137 107	-137 107	-11 024	-40 478	-96 629	29.52%
Total revenus	-4 623 469	-4 623 469	-4 169 750	-4 246 412	-377 057	91.84%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	824 715	824 715	319 717	369 491	455 224	44.80%
Sûreté du Qbc	280 916	280 916	0	0	280 916	0.00%
Pompiers	218 294	218 294	69 561	54 506	163 788	24.97%
Sécur.civ. Autres	29 150	29 150	12 761	13 849	15 301	47.51%
Voirie	361 775	361 775	114 870	99 471	262 304	27.50%
Enlèv.de la neige	268 845	268 845	131 328	173 849	94 996	64.67%
Eclairage rues	16 600	16 600	4 867	6 029	10 571	36.32%
Transport collec	13 008	13 008	6 243	4 914	8 094	37.78%

Usine filtration	219 065	219 065	100 708	157 536	61 529	71.91%
Réseau aqueduc	51 095	51 095	15 763	50 112	983	98.08%
Usine d'épuration	94 940	94 940	39 078	34 052	60 888	35.87%
Réseau d'égout	54 130	54 130	11 786	31 096	23 034	57.45%
Matières résid.	478 145	478 145	143 331	141 629	336 516	29.62%
Autres, hygiène	7 895	7 895	2 789	2 734	5 161	34.63%
Santé - bien-être	81 558	81 558	20 051	21 584	59 974	26.46%
Urbanisme	163 371	163 371	45 529	49 348	114 023	30.21%
Ind.et commerce	31 078	31 078	10 463	10 343	20 735	33.28%
Tourisme	62 950	62 950	16 193	14 520	48 430	23.07%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	19 020	19 020	4 088	12 355	6 665	64.96%
Embellissement	98 790	98 790	15 214	14 705	84 085	14.89%
Loisir	679 369	679 369	276 716	296 779	382 590	43.68%
Culture, centre c.	235 101	235 101	130 585	122 642	112 459	52.17%
Bibliothèque	27 785	27 785	17 337	21 884	5 901	78.76%
Patrimoine	10 500	10 500	10 202	10 410	90	99.14%
Autres, culture	16 100	16 100	16 538	2 430	13 670	15.09%
Frais financ., int.	65 753	65 753	10 674	9 047	56 706	13.76%
Total dépenses	4 409 948	4 409 948	1 546 392	1 725 315	2 684 633	39.12%
Surplus (déficit) de l'exercice	213 521	213 521	2 623 358	2 521 097	-2 307 576	1180.73%
Remb.capital	215 611	215 611	214 738	129 751	85 860	60.18%
Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-22 090	-22 090	0	0	-22 090	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	-163 715	-30 000	30 000	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000	0	100.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 600	-12 900	12 900	0.00%
	-2 090	-2 090	-176 315	-22 900	20 810	1095.69%
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	2 584 935	2 414 246		

RAPPORT MENSUEL ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel de mai 2018

Pour la période du 01 janvier au 31 mai 2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-17	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-18	Disponibles	%
--	----------------	---------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	-8 963	0	0	0.00%
	-15 000	-15 000	-8 963	0	-15 000	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	10 000	10 000	0	0	10 000	0.00%
Transport	120 000	120 000	164 119	107 759	12 241	89.80%
Hygiène du milieu	0	0	157 341	570 799	-570 799	0.00%

Amén.urb zonage	0	0	0	1 968	-1 968	0.00%
Loisir & culture	189 500	189 500	84 895	202 913	-13 413	107.08%
	319 500	319 500	406 355	883 439	-563 939	276.51%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	121 775	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	121 775	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	0	0	0	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-40 599	-154 500	0	100.00%
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-208 155	-9 974	-140 026	6.65%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-304 500	-304 500	-248 754	-164 474	-140 026	54.01%

Total sources

de financement	-319 500	-319 500	-257 717	-164 474	-155 026	51.48%
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-270 413	-718 965		
----------------------	----------	----------	-----------------	-----------------	--	--

201-06-18

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de mai 2018 au fonds d'administration pour un montant de 279 580,43 \$:

DÉPENSES DE MAI 2018 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	29-04-18 au 12-05-18	21 724.54 \$
	13-05-18 au 26-05-18	26 650.97 \$
Remises gouv.	Avril 2018	43 613.52 \$
Comité des Patriotes	2 billets souper des patriotes	110.00 \$
Fonds services santé MRC	Tournoi de golf Coup de cœur	285.00 \$
Rioux Gaston	Remb.dépl.formation pompier 1	132.72 \$
		92 516.75 \$

CONTRATS

Ad Mats Corporation	2 matelas pour École Saint-Jean	2 000.00 \$
Agat Laboratoires	Analyses eau potable, eaux usées, avril	496.12 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, mai 2018	7 915.56 \$
	Opér.équip.eaux usées, mai 2018	2 638.51 \$
	Suivi des neiges usées, mai 2018	111.84 \$
	ROMAEU, mai 2018	258.69 \$
Art Massif	Pavillon entrée ouest, Vigie	1 746.36 \$
Canadien National	Passages à niveau, avril 2018	806.00 \$
	Loc.équip.embell., 30-04-18 au 12-05-18	564.06 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell., 13-05-18 au 26-05-18	564.06 \$
	Poubelles et récup.20 Ch.du Roy E., 2/5	50.00 \$
Chouinard Clermont	Électricité 15 rue des Sociétaires	55.83 \$
Club social des pompiers	Contrat enl.ordures, mai 2018	7 381.94 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.récup., mai 2018	4 836.14 \$
Ethier Avocats Inc.	Hon.prof.récup.taxs, avril 2018	191.02 \$
	Fréquence Alpha, mai-juin-juillet-août 2018	362.17 \$
Info Page	Conciergerie MCJ, mai 2018	750.00 \$
Lizotte Murielle	Barrage - droits annuels	233.00 \$
Min.des finances	Contrat entr.c.mun., 29-04-18 au 12-05-18	870.00 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 13-05-18 au 26-05-18	870.00 \$
	Enfouissement, avril 2018	8 208.64 \$
Régie de La Mauricie	Redevances, avril 2018	2 894.83 \$
	Gestion ctl, transport vidanges, mars 2018	7 071.98 \$
Régie L'Islet Montmagny	Conciergerie au 20 Chemin du Roy E.,avril	183.96 \$
Rousseau Jean-François	Récupération/traitement, avril 2018	2 090.26 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Entr.Vigie les 24-26-27 et 30 avril 2018	183.75 \$
St-Pierre Hélène	Projet de documentation des sculpteurs	750.00 \$
Soc.Québ.d'Ethnologie		

54 084.72 \$

SUBVENTIONS - DONS

Amph L'Islet-Nord	Subvention projet réfrigération 1/10	30 000.00 \$
	Participation financière: Troc tes fringues	75.00 \$
CDC-ICI Montmagny-L'Islet	Subv.de fonctionnement 2018, 4/5	6 000.00 \$
Club de Golf Trois-Saumons	Subvention mai 2018, 5/12	29 000.00 \$
COFEC	Subvention de fonctionnement 2018, 2/2	5 000.00 \$
Corp.P.A.-De Gaspé		
Fond.service santé MRC	Don (décès de Yvette Pelletier)	100.00 \$
L'Islet	Subvention projet maritime, 2/5	30 000.00 \$
Parc Nautique St-Jean		
Schmouth Michaël, Denis		
Baker	Soutien financier: Le Chœur Joly	300.00 \$
Tourisme Chaudière		
Appalaches	Commandite Grand Prix du Tourisme	750.00 \$

101 225.00 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Asso.de loc.de salles du Qbc	Inscription membre	63.24 \$
Editions Juridiques FD	Renouvell.tech.prat.officiers mun.	94.50 \$
Tennis Québec	Adhésion à Tennis Québec	172.46 \$
Régie Anse-à-Gilles	Quote-part 2018, 2/3	5 900.03 \$

6 230.23 \$

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec	Vigie	1 813.81 \$
	Poste Caron	3 108.92 \$
	MCJ	1 400.00 \$
	Poste Normandin	386.84 \$
	Kiosque	290.65 \$
	Salle GO	1 108.68 \$
	Quai	140.36 \$
	Étangs	3 575.45 \$
	Poste Min.des Transports	579.76 \$
	20, Chemin du Roy E., service	428.34 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	20.69 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	20.69 \$
	Enseigne 900, rang 2 O.	41.41 \$
	Éclairage des rues	1 230.70 \$
	Poste Faubourg	45.90 \$
	Poste Rousseau	290.78 \$
	Domaine	41.38 \$
	Parc Robichaud	54.47 \$
	Usine de filtration	3 183.12 \$
	Garage mun.	542.04 \$
	Centre mun.	1 580.51 \$

19 884.50 \$

TÉLUS

Télu Québec	Adm. relevé du 28-05-2018	206.00 \$
	Bibliothèque	51.12 \$
	Incendie	55.37 \$
	Voirie	214.90 \$
	Internet voirie	40.18 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	108.28 \$
	Internet usine	80.42 \$
	Urbanisme	9.96 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.97 \$
	Parc Robichaud	40.86 \$
	Poste Caron	41.05 \$
	Signaleur poste Normandin	40.86 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.86 \$
	Salle GO, facture du 25-05-2018	151.36 \$
Télu Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-05-18	31.35 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-05-18	52.26 \$

1 250.60 \$

AUTRES

Anctil Doris	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Banque Nationale du Canada	Remb.de taxes payées en trop	497.57 \$
Bélanger France	Compensation install.clôture à neige	150.00 \$
	Remb.dépenses,	
Bouchard Carl	embell.,gants,sécateur	167.77 \$
Bourgault Gaétan	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Bourgelas Marilyne	Subvention couches lavables	100.00 \$
Caron Richard	Remb.dépenses, embell., bottes	183.95 \$

	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Chouinard Aline	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Chouinard Joanne	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Courrier Purolator	Frais de transport, analyses eau	37.28 \$
	Frais de transport, analyses eau	15.69 \$
	Frais de transport, analyses eau	5.23 \$
	Frais de transport, analyses eau	10.46 \$
Dupont Daniel	Compensation install.clôture à neige	75.00 \$
Hudon André	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
	Remb.pour achat de treuil terrain baseball	47.14 \$
Leclerc Jean-Pierre	Remb.pour achat de batterie	75.77 \$
Lemieux Martine	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Linde Canada	Location réservoir oxygène, avril 2018	413.91 \$
	Oxygène usine	1 401.82 \$
	Surprime assu.affaires 11-05-18 au 11- 05-19	77.39 \$
Lord Stéphen	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Mun.Saint-Jean	Petite caisse	140.40 \$
Ouellet Roger	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Pelletier Louis	Compensation install.clôture à neige	75.00 \$
Picard Martin	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Robitaille Émilie	Formation DAFA	172.46 \$
St-Pierre-Caron Louis	Remb.pour achat de pièces	30.28 \$
Vaillancourt Sébastien	Compensation install.clôture à neige	75.00 \$

4 252.12 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAULT

0.00 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

0.00 \$

PROJET DÉVELOPPEMENT PICARD

0.00 \$

PROJET 2 PARC INDUSTRIEL

Constructo SEAO	Frais d'information: infrastr.aque-égout	136.51 \$
-----------------	------------------------------------------	-----------

136.51 \$

279 580.43 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

202-06-18

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR :	M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR :	M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT	

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 165 935,93 \$:

COMPTES DU MOIS DE MAI 2018 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Centre horticole Beau-Site	Certificats-cadeaux naissance	90.00 \$
Prodécor S.V.	Pose de tuiles à la Vigie	15 865.98 \$
	Scarifiage du béton à la Vigie	2 092.55 \$
Réal Huot Inc.	Entrée d'eau, jeux d'eau	2 575.58 \$
		<u>20 624.11 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Authentique Pose Café	Thés, cafés	140.70 \$
Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	66.74 \$
	Lecture photoc. 24-04-18 au 09-05-18	287.31 \$
Constr. Rémi Caron	Install.4 portes patio au 20 Ch.Roy E.	8 868.73 \$
	Thermos double, 20 Ch.Roy E.	462.45 \$
	Réparer pourriture larmier c.mun.	1 773.40 \$
	Réparer gouttières c.mun.	1 300.65 \$
Griffunrie	Chemises légales, sharpie	123.57 \$
Groupe CCL	Bordereau de salaire	406.90 \$
Impression Rive-Sud	Carnets de note, voirie	344.93 \$
Jalbertech Inc.	Travaux de mise à niveau c.mun.	102.31 \$
	Travaux de mise à niveau MCJ	2 072.53 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., mai 2018	575.77 \$
Le Moule à Sucre	Certificat-cadeau, mérite municipal	100.00 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire	527.74 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour avril 2018	192.50 \$
Mun. Tourville	Vente d'eau, 26-27-28 avril 2018	6 099.84 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Ressort pour panic	56.28 \$
		<u>23 502.35 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Griffunrie	Cartons blancs	22.98 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., mai 2018	157.02 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public: dérogation mineure	155.22 \$
Soudure G & M St-Pierre	Plaque alum., enseigne communautaire	429.79 \$
		<u>765.01 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Alarmes Clément Pelletier	Vérif.système d'alarme domaine	68.99 \$
Arboriculture du Aubeois	Déchiquetage de sapins de Noël	172.46 \$
Cytech Corbin	Maintenance du frigo à la Vigie	497.47 \$
Entr.Robert Caron Enr.	Excavation, planter des arbres	186.85 \$
Filets Sports Gaspésiens	Filet noir avec bande et œillets	9 410.70 \$
Griffunrie	Planches à pince	23.41 \$
	Classeur 3 tiroirs, loisir	573.09 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir., mai 2018	523.43 \$
Mun. L'Islet	Activité Valcartier, semaine de relâche	516.04 \$
Nettoyeur Daoust		
Forget	Nettoyage de nappes, Vigie	293.19 \$
	Nettoyage de nappes, Vigie	161.25 \$

Pièces & Acc.St-Jean	Gants, rateau,sacs ordures, parc Robi.	66.81 \$
	Cadenas	24.81 \$
	Peinture antirouille, ruban	13.16 \$
	Peinture	8.02 \$
Prodécor S.V.	Nettoyant	44.79 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Clés tennis	327.11 \$
Sports Experts	Équipement de baseball	571.46 \$
		<u>13 483.04 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Air Liquide Canada Inc.	Gaz	78.05 \$
Atelier de soudure MG	Fer, coupe	77.10 \$
	Braquette de loader	765.27 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes	13.80 \$
	Salopette	3.45 \$
Centre Multiservices	Ajustement sur compte	-22.94 \$
	Pièce de tondeuse	5.74 \$
	Lames de scie	781.83 \$
	Huile	124.71 \$
Chamard André	Balayage stationnements	252.95 \$
	Balayage des trottoirs	379.42 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Diesel	1 276.88 \$
	Essence	681.95 \$
	Diesel	298.63 \$
Cytech Corbin	Inspection par caméra, fisher	939.35 \$
	Concassé,bris aqueduc Blanche d'Haberv.	2 126.02 \$
Entr.Denis Bernier Inc. Excavation		
R.Chouinard	Heures de pelle, fossés	327.68 \$
	Heures de pelle, rép.égout	850.82 \$
	Heures de pelle, fossés et bris aqueduc	1 000.28 \$
Excavation VCG Inc.	Heures de pelle, bris d'aqueduc	866.91 \$
	Heures de pelle, citerne Côte Deschênes	1 471.68 \$
Ferme Phychel Enr.	Déneigement route à Marichon	413.91 \$
Fortin Sécurité Médic	Lunettes, gants, casque	209.44 \$
	Dossards	67.15 \$
Garage C & F Caron	Tuyau, ouvrage, GMC 1974	47.14 \$
	Manuel Ford	17.25 \$
Groupe Dynaco	Serre-cable	3.49 \$
	Câble, poulie, serre-câble, baseball	159.27 \$
	Treuil de main, baseball	112.63 \$
	Clou finition, cloueuse	70.30 \$
J.S. Lévesque	Planer tête de moteur, camion cube	264.44 \$
Jérôme Bélanger	Loc.pelle pour déneigement fossés	2 633.79 \$
Les Constr. H.D.F. Inc.	Asphalte, bris aqueduc	5 694.15 \$
Michel Gamache & Frères	Location de plaque acier	379.42 \$
P/A G.G.M. inc.		
Montmagny	Filtre tondeuse	14.65 \$
Pavage réparations	Rép.pavage 237 Gaspé et refaire bordure	1 724.63 \$
Francoeur	Rép.bris aqueduc diverses rues	5 719.26 \$
	Pavage au 397 rue des Bourgault	2 155.78 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Roulettes échafaud	62.06 \$
	Poignée de porte	26.89 \$
	Styrofoam	293.47 \$
	Pinceaux, peinture antirouille, varsol	151.01 \$
	Brosse, maillet	24.74 \$
	Attache-câble	21.82 \$

	Treuil	65.52 \$
	Thermoplastic	5.68 \$
	Scellant	11.36 \$
	Arrêt de porte	9.29 \$
	Adhésif	5.68 \$
	Épingle, signalisation	6.88 \$
	Soupape chasse-d'eau, boulon	9.29 \$
	Clapet toilette	4.13 \$
	Ciment	10.54 \$
	Robinets	63.60 \$
	Tire-fond, rondelle	31.76 \$
	Lame, embouts	28.17 \$
	Blanc de clé	4.12 \$
	Attache-câble, filet baseball	41.33 \$
	Attache-câble, filet baseball	37.07 \$
Port Joli Pièces Autos	Balai d'essui-glace, bouchon réservoir	34.84 \$
	Bougie	28.33 \$
	Switches	258.82 \$
	Douille	5.89 \$
	Pièce pour traçeuse	25.92 \$
	Pièce de frein, camion cube	23.04 \$
	Antigel	75.57 \$
	Boyau, raccord, collet	113.74 \$
	Balai d'essui-glace, ball joint	187.67 \$
	Huile, antigel	144.97 \$
	Motormite	33.89 \$
	Joints d'étanchéité	430.73 \$
	Gaskets	469.15 \$
	Bougies	65.66 \$
	Filtres à huile	15.63 \$
	Embout	4.01 \$
Réal Huot Inc.	Tuyau d'égout, raccord, bte de service	1 710.69 \$
REM	Roue caoutchouc pour balai de rue	743.46 \$
	Poulie et acc.pour filet de baseball	143.31 \$
Safety-Kleen Canada	Récup.filtre	314.02 \$
Service Routier Éric		
Robichaud	Inspection camion Dodge Ram 1984	86.23 \$
	Inspection camion cube 2008	68.99 \$
	Inspection camion Inter 1986	97.73 \$
	Inspection camion kenworth 2010	97.73 \$
Société en		
comm.Strongco	Main d'œuvre sur loader	1 259.39 \$
Soudure G & M St-		
Pierre	Écrous et boulons	43.67 \$
Usinage François		
Landry	Couper et usiner 5 bushing acier	136.54 \$
		<u>39 520.31 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Mun.Saint-Damase	Assistance incendie au 390 rue Verreault	92.60 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance incendie le 23 avril 2018	237.12 \$
Port-Joli Pièces Autos	Cire d'auto	9.58 \$
		<u>339.30 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Alarmes Clément		
Pelletier	Vérif.système d'alarme, poste Caron	95.71 \$
Allen Entrepreneur		
général	Vérif.pompe #2, poste Caron	1 122.74 \$
Aquatech	Suivi voyages d'eau	16 409.98 \$
	Étalonnage et certification, détecteur gaz	
CDTEC Calibration Inc.		505.90 \$

Conval Québec	Ensemble réparation valve	264.44 \$
Dicom Express	Frais de transport	24.86 \$
	Frais de transport	9.02 \$
Groupe Dynaco	Sacs à ordures, piles, vaporisateur	34.95 \$
	Clé coupée, étiquette porte clé	3.09 \$
Jalbertech Inc.	Entr.bâtisse usine	599.85 \$
	Unité batterie	191.63 \$
Javel Bois-Francis	Hypochlorite en solution	697.79 \$
Linde Canada	Oxygène	1 652.40 \$
MS2 Contrôle Inc.	Compteur d'heure, déplacement	357.23 \$
Mun. L'Islet	Achat d'eau	29 012.10 \$
Mun.St-Charles-de-Bellechasse	Loc.pompe à eau, 27-04-18 au 14-05-18	413.91 \$
Plomberie Martin		
Pelletier	Réparation réservoir eau potable	925.94 \$
Port-Joli Pièces Autos	Quincaillerie diverses, épur.des eaux	49.80 \$
Produits Shell Canada	Essence	130.46 \$
Transport Roylier Inc.	Transport eau potable à l'usine	13 636.04 \$
Veolia Water technologies	Monochlor	225.85 \$
	Pompe à vide, reagent, solution, ammonia	400.80 \$
		<u>66 764.49 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CPU Design Inc.	Installation ordinateurs, frais de dépl.	379.42 \$
Librairie Livres en tête	Livres	402.52 \$
Réseau biblio.Cap.Nat.	Polythène colorsplash, carte d'abonné	155.38 \$
		<u>937.32 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 165 935.93 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5.2. Demandes adressées au conseil.

203-06-18

Demande de la Fabrique en lien avec le projet internet sans fil.

ATTENDU QUE la municipalité désire installer l'antenne principale dans le clocher de l'église pour une meilleure diffusion du signal internet;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli est d'accord pour que l'installation se fasse moyennant une compensation financière annuelle de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 1 500 \$ annuellement à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli tant que l'antenne internet sans fil sera abritée dans le clocher de l'église.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

204-06-18

Demande du comité du Père Noël en lien avec la Vigie.

ATTENDU QUE le comité du Père Noël apporte une nouveauté cette année avec l'arrivée du Père Noël en calèche à la Vigie le 16 décembre prochain;

ATTENDU QUE le comité demande à la municipalité une participation financière additionnelle pour défrayer les coûts de la grande salle à la Vigie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une aide financière de 500 \$ au comité du Père Noël afin que puisse se dérouler cette activité à la Vigie.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

205-06-18

Demande d'aide financière pour la Fondation Hélène Caron.

ATTENDU QU'une activité de marché aux puces aux profits de la Fondation Hélène Caron est prévue pour le 14 juillet prochain;

ATTENDU Qu'il s'agit de la deuxième édition et qu'un volet «artistes et produits locaux» sera ajouté;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est formulée à la municipalité pour payer la location de la petite salle de la Vigie en cas de pluie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déjà contribué financièrement à la Fondation Hélène Caron par le passé;

IL est convenu de ne pas participer financièrement à la tenue du marché aux puces qui se tiendra le 14 juillet prochain.

5.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

MRC de L'Islet Session régulière du 9 avril 2018.
Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles Assemblée régulière du 7 février 2018.

Invitations

Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles Assemblée régulière du 30 mai 2018.

Autres

Tourisme Chaudière Appalaches	Remerciements, 33 ^e gala des Grands Prix du tourisme Desjardins.
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Rencontre de consultation en matière d'aménagement du territoire (OGAT).
Ministère des Transports	Réduction de vitesse route 132, secteur Trois-Saumons.
Dominique Dubé	Démission comme officier-pompier.
MRC de L'Islet	Certificat de conformité pour le règlement 764-18.

206-06-18 **5.4 Paiement de la subvention 2018 au parc nautique.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser la subvention de 30 000 \$ prévue pour 2018 à même le surplus accumulé affecté pour la marina.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

207-06-18 **5.5 Engagement d'une brigadière scolaire substitut.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Charlotte Morel à titre de brigadière scolaire substitut, selon l'horaire et le taux établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

208-06-18 **5.6 Désignation de signataires pour la signature de l'addenda dans le cadre du programme supplément au loyer-marché privé-SL1.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de désigner le maire et le directeur général afin de signer l'addenda dans le cadre du programme supplément au loyer-marché privé SL1 visant à modifier les points suivants :

- gestion déléguée à l'office
- le prix des loyers
- la sélection des immeubles
- la sélection des ménages

209-06-18 **5.7 Engagement d'un journalier aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Dominique Gagnon-Bernier à titre de journalier pour la saison estivale aux travaux publics aux conditions établies à compter du 22 mai 2018.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

210-06-18 **5.8 Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 1 pour le parc industriel #2.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le premier paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 304 407,72 \$ incluant les taxes concernant les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout dans la nouvelle rue industrielle tel que recommandé par la firme CHG.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement s'il y a lieu.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

211-06-18 **5.9 Coût de la vente de l'eau potable.**

ATTENDU QUE les tarifs pour la vente de l'eau potable n'ont pas été indexés depuis 2008;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'à compter du 4 juin 2018 les coûts reliés à la vente d'eau potable seront de 8,75 \$ du mètre cube plus le temps consacré par les employés au remplissage de la citerne.

212-06-18 **5.10 Ajustement de certains tarifs pour le service incendie.**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire revoir les tarifs attribués aux pompiers et officiers lors des formations;

ATTENDU QUE le nombre d'heures minimum payées lors d'une sortie est d'une (1) heure et qu'il y a lieu de le porter à deux (2) heures pour favoriser la force de frappe lors d'une intervention ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer le tarif des formations à 15 \$ de l'heure à compter du 4 juin 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de fixer le nombre d'heures minimum payées lors d'une sortie à deux (2) heures à compter du 4 juin 2018.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5.11 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.

Monsieur le maire fait état de son rapport sur les principaux faits saillants du rapport financier 2017 et de l'état de la situation financière de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli au 31 décembre 2017.

6. URBANISME :

213-06-18 **6.1 Adoption du règlement 769-18 modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

RÈGLEMENT 769-18

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)»;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'en date du 28 mai 2018, aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».

ARTICLE 1 :

Le règlement 705-13 est modifié à l'article 3.7.7 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce touristique (C1)» :

D'ajouter dans la classe d'usage permis;
- Les cliniques de soins médicaux et de santé.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

214-06-18 **6.2 Adoption du règlement 770-18 modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les fins de semaine permises pour les ventes de garage.**

RÈGLEMENT 770-18

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les périodes permises pour les ventes de garage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 7 mai 2018 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 SUR LES VENTES DE GARAGE.

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 CHAPITRE V CONCERNANT LES USAGES TEMPORAIRES, l'article 5.2 Ventes de garage est modifié de la façon suivante;

L'article 5.2 :

Les ventes de garage sont soumises aux normes suivantes :

- Les ventes de garage sont permises uniquement durant la **fin de semaine du congé de la Journée nationale des patriotes en mai et la fin de semaine de la Fête du travail en septembre de chaque année** au lieu de la dernière fin de semaine des mois de mai et d'août de chaque année.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6.3 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le lot 6 100 538 sur l'avenue de Gaspé Ouest.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le lot 6 100 538 sur l'avenue de Gaspé Ouest.

215-06-18 **6.4 Dérogation mineure concernant la dérogation mineure pour le lot 6 100 538 sur l'avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE les propriétaires « Les Habitations Le Grand Chêne » présentent une demande de dérogation mineure pour un projet de relocalisation d'un bâtiment pour en faire un usage résidentiel sur le lot 6 100 538 avenue de Gaspé Ouest;

ATTENDU QUE la superficie au sol du bâtiment projeté est de 34 mètres carrés;

ATTENDU QUE le règlement 705-13, article 3.12 exige une superficie au sol minimale de 55 mètres carrés;

ATTENDU QUE les Habitations Le Grand Chêne ont plusieurs chalets existants sur cette propriété dont la superficie au sol est inférieure à celle exigée à l'article 3.12 du règlement 705-13;

ATTENDU QUE le projet est situé en dehors du couloir d'intérêt esthétique de 60 mètres de part et d'autre de la route 132;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence de 34 mètres carrés ainsi que de voir la possibilité d'adopter un règlement permettant la construction de mini maisons dans certains secteurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure sur le lot 6 100 538 avenue de Gaspé Ouest afin de permettre l'implantation d'une résidence de 34 mètres carrés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de travailler sur un projet de règlement permettant la construction de mini maisons dans certains secteurs.

216-06-18 **6.5 Permis de construction concernant la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli.**

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli présente une demande pour obtenir l'autorisation d'installer un escalier extérieur métallique pour une sortie de secours à l'étage du presbytère;

ATTENDU QUE ce bâtiment est compris dans l'aire patrimoniale du Village;

ATTENDU QUE l'escalier proposé est situé du côté Est et ne s'intègre pas avec l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE l'escalier de secours est une issue dont l'usage est occasionnel et le modèle pourrait être plus discret, soit en colimaçon;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la présente demande et de suggérer à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli de présenter un nouveau projet plus discret qui s'intègre davantage avec l'architecture du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal refuse la présente demande sous sa forme actuelle et demande à Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli de présenter un nouveau projet qui pourrait s'intégrer davantage avec l'architecture du presbytère.

217-06-18 **6.6 Permis de construction concernant la Roche à Veillon.**

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée par la Roche à Veillon pour la construction d'une terrasse en façade du bâtiment;

ATTENDU QUE ce bâtiment est compris dans le couloir de la route 132 et que ce secteur est désigné comme étant un territoire présentant un intérêt esthétique;

ATTENDU QUE le règlement 747-17 s'applique aux agrandissements, transformations et rénovations apportés aux constructions existantes érigées avant 1946;

ATTENDU QUE le projet de la Roche à Veillon s'intègre au bâtiment par son choix de couleurs et les matériaux proposés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver le projet d'une terrasse en façade de la Roche à Veillon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal approuve le projet de construction d'une terrasse en façade de la Roche à Veillon.

218-06-18 **6.7 Demande d'exclusion de la zone agricole des lots 3 872 561, 4 098 371, 3 872 564, 3 872 565 et 3 872 562 ptie à la CPTAQ (rue Giasson).**

ATTENDU QUE la municipalité veut créer une nouvelle zone commerciale afin de répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes;

ATTENDU QUE la nouvelle zone commerciale, d'une superficie d'environ 12,33 hectares, serait située sur les lots 3 872 561, 4 098 371, 3 872 564, 3 872 565 et une petite partie du 3 872 562;

ATTENDU QUE les lots visés sont situés en zone agricole provinciale et sont contigus au périmètre urbain;

ATTENDU QUE pour permettre la création d'une nouvelle zone commerciale, une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale de même que l'agrandissement du périmètre urbain sont nécessaires;

ATTENDU QUE les lots visés sont enclavés entre l'autoroute 20 et la voie ferrée et que le lot 3 872 564 est déjà utilisé à des fins commerciales et industrielles;

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée n'aura pas d'impact sur la ressource, le maintien et le développement des activités agricoles environnantes et n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de formuler une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 872 561, 4 098 371, 3 872 564, 3 872 565 et une petite partie du lot 3 872 562 rue Giasson auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité pour répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de transmettre une copie de la demande à la MRC de L'Islet afin d'obtenir un avis de conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire et une recommandation favorable de la MRC motivée en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Cette résolution abroge la résolution 380-12-17.

7. VIE COMMUNAUTAIRE :

219-06-18 **7.1 Engagement de personnel au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre de monitrice et moniteur au camp d'été :

Océane Charrois
Philip Gagnon

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. AUTRES :

220-06-18

8.1 Adoption du règlement 771-18 visant à modifier la circulation sur une section de la rue du Quai.

RÈGLEMENT 771-18

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite rendre la rue du Quai à sens unique, de la route 132 vers le quai, et ce, pour la période du 24 juin jusqu'au 15 septembre de chaque année;

ATTENDU QUE la mobilité au cœur du village est une priorité pour le conseil municipal et que ce projet vise à rendre les déplacements plus sécuritaires et plus fluides tout en favorisant l'accès au fleuve;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité, pourvu que ces règles soient conciliables avec les dispositions relatives à ces matières prévues audit Code;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : SENS UNIQUE.

Rue du Quai section nord :

La partie de chemin public municipal mentionné à la figure 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante, est décrétée chemin de circulation à sens unique de la façon indiquée à ladite annexe pour un véhicule automobile. Le conseil municipal pourra, par simple voie de résolution, modifier le contenu de la figure 1.

La section de droite sur la rue du Quai section nord sera réservée pour les **véhicules automobiles** qui entrent dans la rue à partir de la route 132. L'autre portion sur la rue du Quai section nord sera à l'usage **des piétons** et **vélos** dans les 2 sens.

Il est décrété que la signalisation appropriée soit installée sur les lieux à cet effet par le Service des travaux publics de la municipalité.

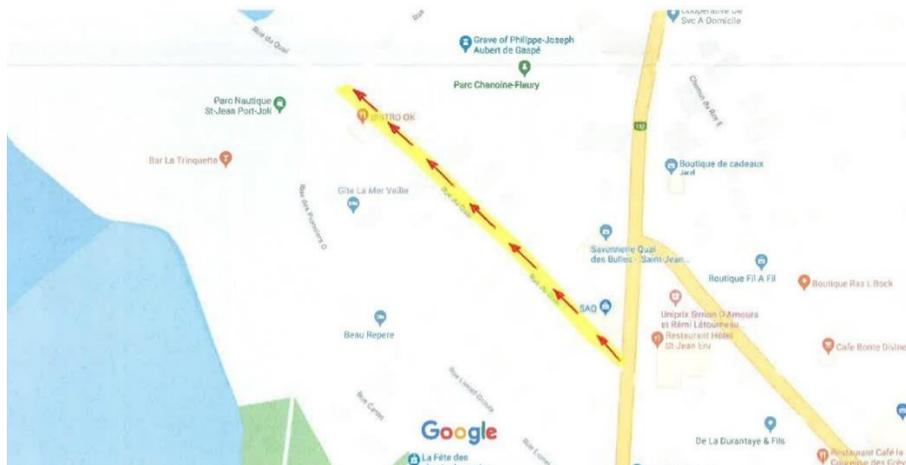


Figure 1. sens unique pour automobiles

ARTICLE 3 : INTERDICTION.

Il est interdit pour tout conducteur d'un véhicule automobile de circuler dans le sens opposé du sens unique décrété sur un chemin public municipal en vertu du présent règlement où des enseignes appropriées ont été installées.

Cependant, ce règlement accorde une permission particulière à certains fournisseurs afin d'assurer les livraisons nécessaires aux commerces ayant un établissement sur la rue du Quai section nord.

ARTICLE 4 : APPLICATION DU RÈGLEMENT.

Tout agent de la Sûreté du Québec est chargé de l'application du présent règlement et, à ce titre, est autorisé à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 : ABROGATION.

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, amendement ou résolution adoptés en semblable matière antérieurement pour ce secteur.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

221-06-18 **8.2 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant l'ouverture de la rue Henri-Gamache.**

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté et déposé dans le but de décréter l'ouverture de la rue Henri-Gamache.

8.3 Dépôt d'un projet de règlement visant l'ouverture de la rue Henri-Gamache.

Il est présenté et déposé par monsieur Jean-Pierre Lebel le projet de règlement suivant :

Le conseil décrète l'ouverture de la rue Henri-Gamache permettant l'accès à la zone industrielle à nuisances limitées à partir de la route 204.

222-06-18 **8.4 Motion de félicitations à Ras L'Bock.**

Tous les membres du conseil municipal désirent féliciter de façon unanime le Ras L'Bock qui a remporté les honneurs lors de la 16e édition des Canadian Brewing Awards qui se tenaient du 24 au 26 mai dernier à Halifax.

223-06-18 **8.5 Motion de félicitations à Rousseau métal.**

Tous les membres du conseil municipal désirent féliciter de façon unanime Rousseau métal qui est le lauréat du Prix d'excellence des Pléiades 2018 dans la catégorie « Manufacturier d'exception ».

9. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

224-06-18 **10. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21: 10 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.